



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le 
ID : 060-216004341-20200213-DELIB02_20-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
06 FEVRIER 2020**

Objet : Suppression d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet (17h30), à compter du 10 février 2020.

L'an deux mil vingt,
le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Claire DELAFONTAINE, Maire,

Etaient présents : Monsieur BOURGEOIS, Mesdames FERRER-LECLAIRE, AFFDAL-PUTFIN et FORTANÉ, Adjointes.

Madame SEGUIN, Messieurs TIAR et FOREST, Mesdames DEFFAUX et DEBILLOT, Messieurs JOSSELIN, DUCHEMIN (arrivé à 19h18) et VAN PRAËT, Madame SENECHAL, Monsieur FOUQUIER, Madame FLAMME, Messieurs BOITEZ et HADZAMANN et Madame C. SOENEN.

Etaient absents :

Monsieur LTEIF absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur JOSSELIN.
Monsieur WALLYN, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur FOREST.
Madame F. SOENEN., absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur TIAR.
Monsieur GREMY absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur BOURGEOIS.
Madame DELAPALCE., absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SEGUIN.

Mesdames MASCRÉ, LE CHATON et COURBON, absentes.
Messieurs DUCHEMIN, TALARCZAK et PICARD, absents.

Monsieur JOSSELIN est élu secrétaire de séance.

Suppression d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet (17h30), à compter du 10 février 2020.



Le Conseil,

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le 
ID : 060-216004341-20200213-DELIB02_20-DE

Considérant la délibération n° 44/2019 du 20 juin 2019 créant un poste d'Adjoint administratif, à temps non complet, soit 17 h 30 par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2019,

Considérant que l'emploi prévu par la délibération précitée a été pourvu, par voie de mutation interne, par un agent déjà en poste au sein de la collectivité,

Le rapport de Madame DELAFONTAINE entendu,

Délibère

Article 1 : Décide de supprimer un poste d'Adjoint Administratif, à temps non complet, soit 17 h 30 par semaine, à compter du 10 février 2020.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontois, à Monsieur le Directeur Général des Services, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 28/01/2020

Date de l'affichage : 08/02/2020

N° : 02/2020

Le Maire

Anne-Claire DELAFONTAINE

Suppression d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet (17h30), à compter du 10 février 2020.

